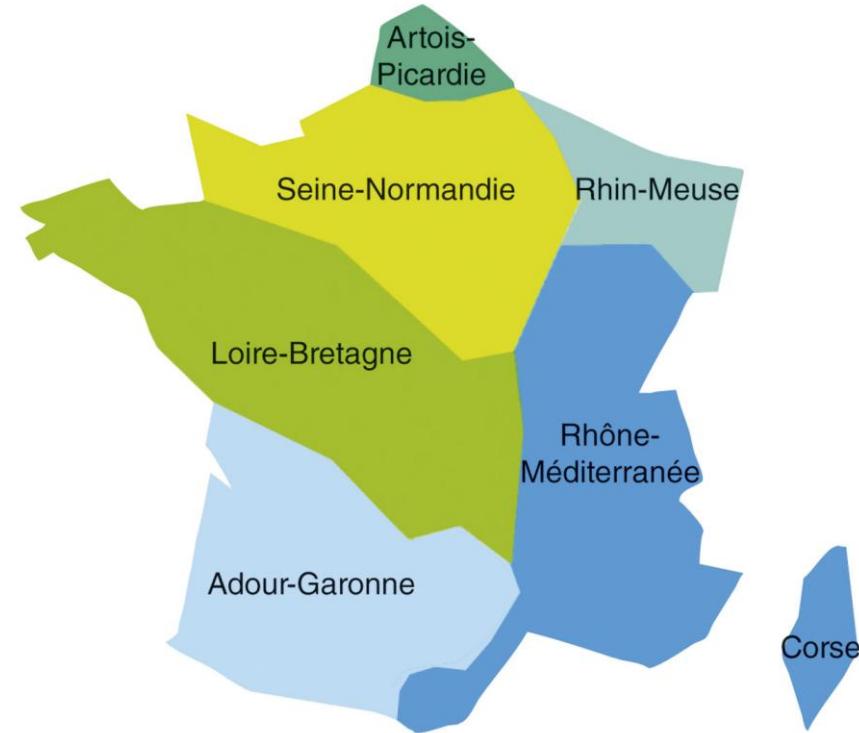


# Les Agences de l'Eau

1<sup>er</sup> opérateur  
de l'Etat dans  
le domaine  
de l'eau



=> Les 12<sup>èmes</sup> Programmes d'interventions (2025-2030)

Habitants



R E D E V A N C E S

Agriculteurs



Industriels

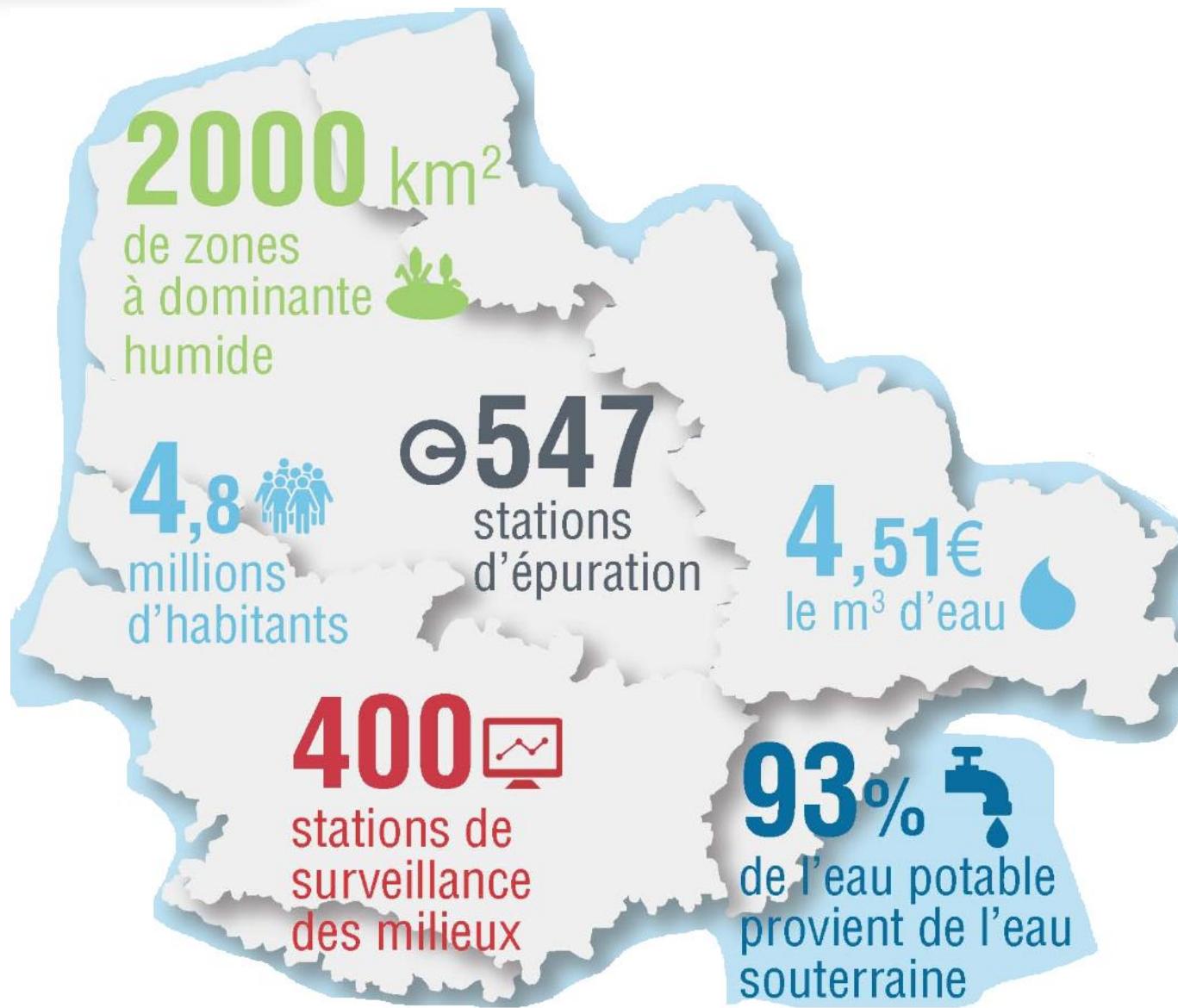


A I D E S

- Dépolluer
- Améliorer la connaissance des milieux et des usages
- Préserver les milieux aquatiques
- Satisfaire les besoins en eau



# Le Bassin Artois-Picardie



- Cours d'eau à faible débit
- 238 hab/km<sup>2</sup>
- Réseaux unitaires
- Histoire industrielle et minière
- 75 % de population en zone urbaine

# Développement de la tâche urbaine et remembrements à grandes échelles

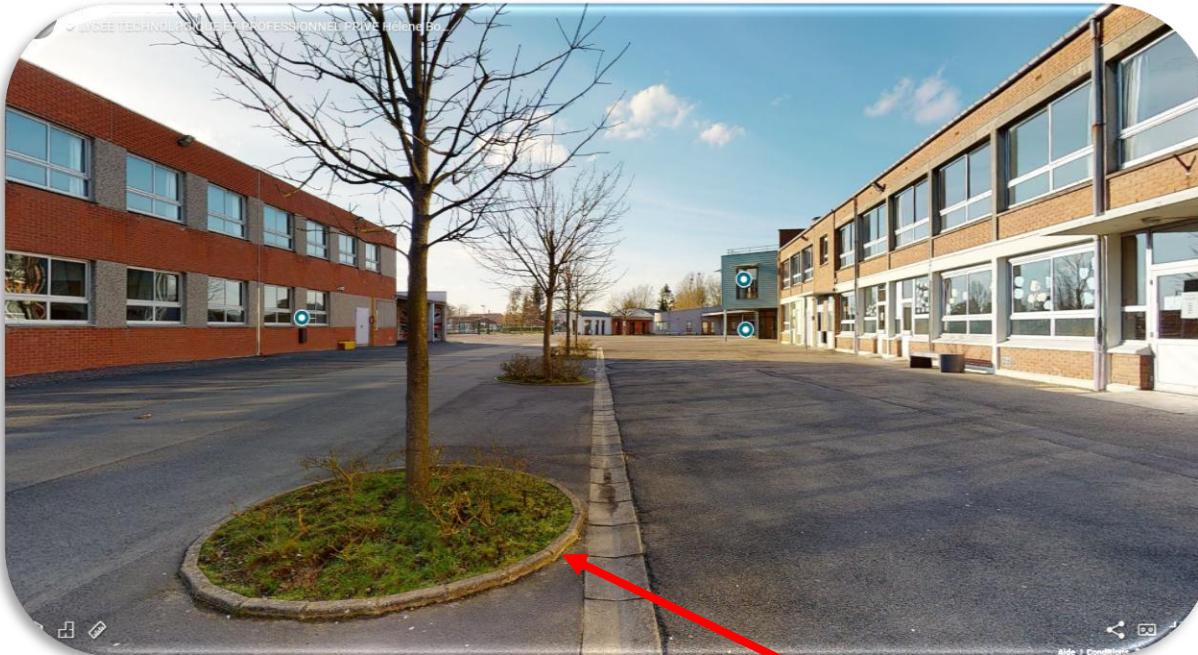


Source : IGN

# Du bitume ... et sous le bitume des tuyaux ...



# La ville entonnoir



Source : GRAIE



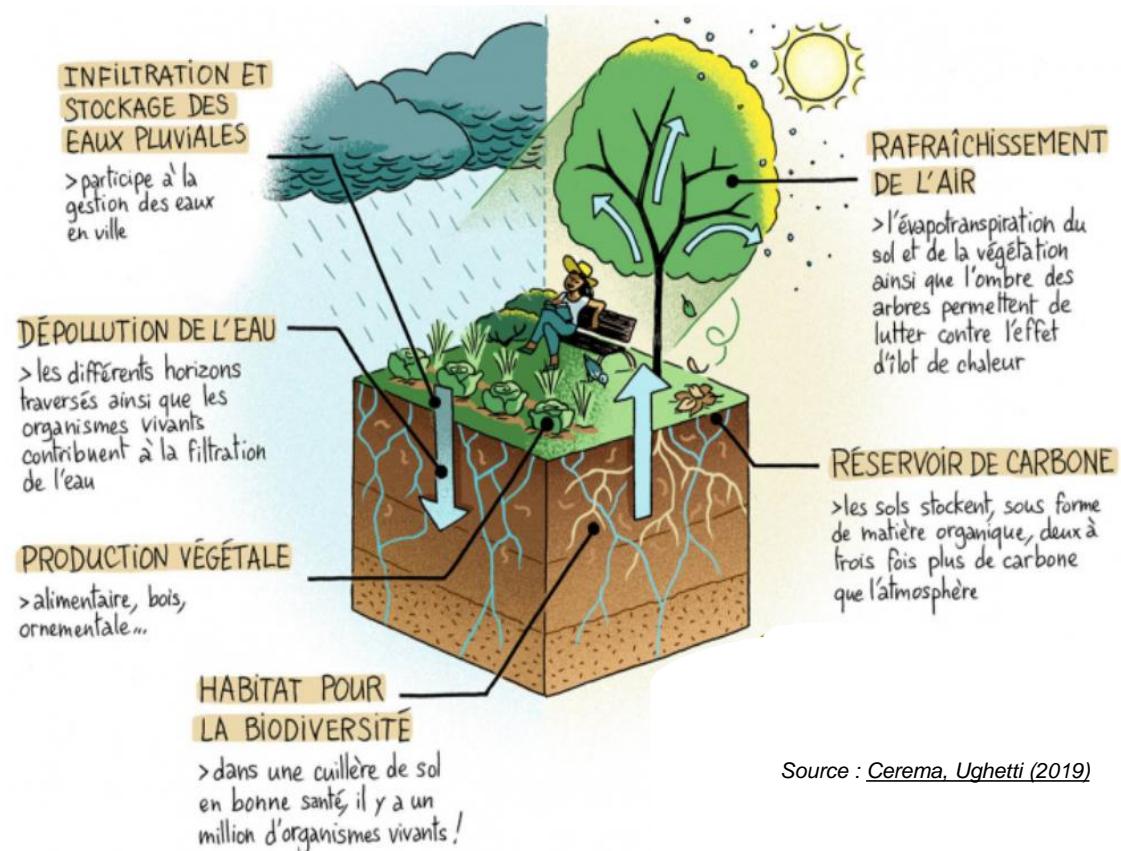
**Le supplice de Tantale pour ces arbres qui ne profiteront pas de l'eau s'engouffrant dans les avaloirs**



# Fonctions écologiques des sols altérées

**Imperméabilisation = Forme la plus sévère de dégradation des sols**

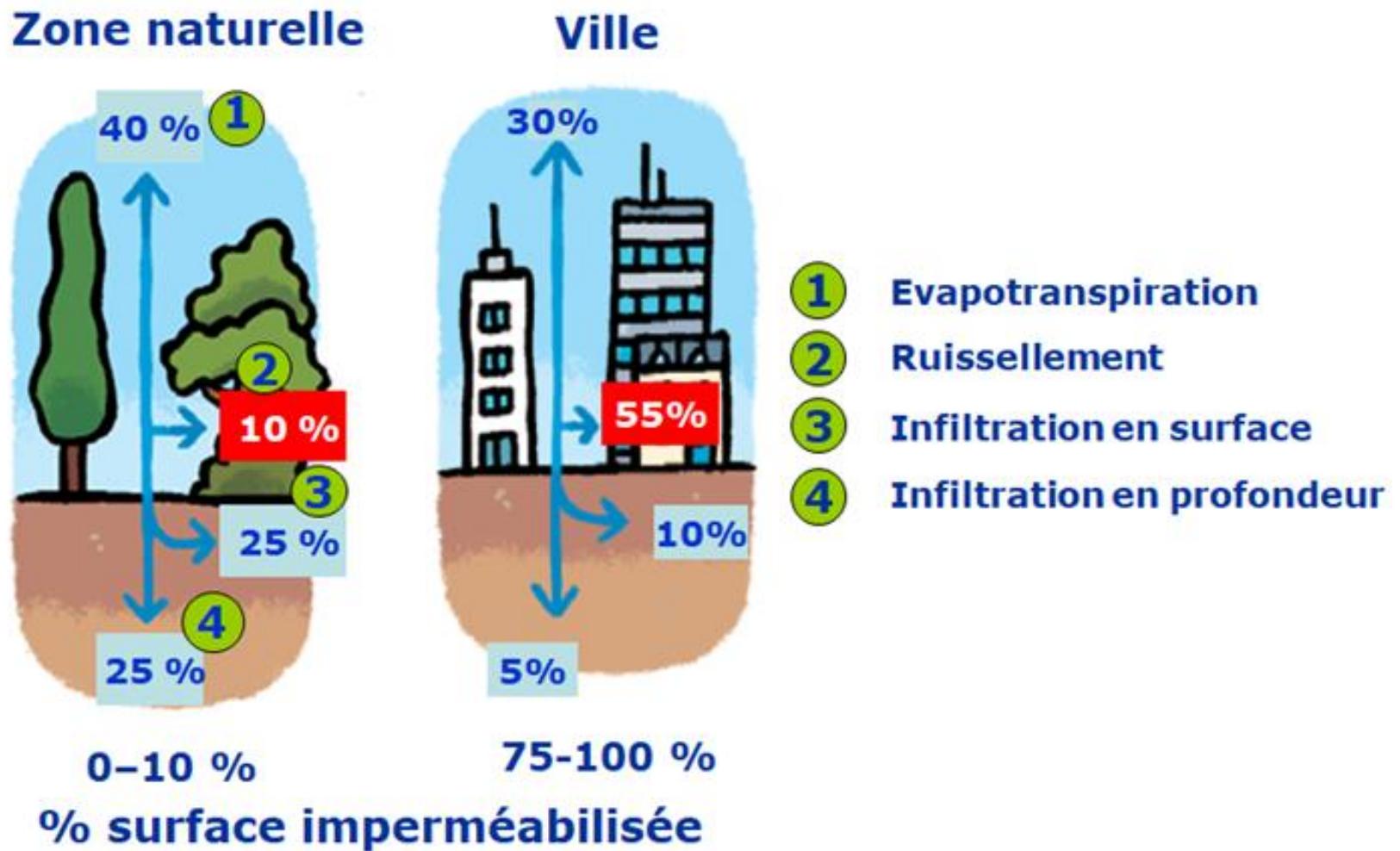
L'**artificialisation** est définie dans l'article 192 de la **loi Climat et résilience** comme « l'altération durable de tout ou partie des **fonctions écologiques d'un sol**, en particulier de ses **fonctions hydriques, biologiques et climatiques**, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage ».



Source : [Cerema, Ughetti \(2019\)](#)

# Fonctions hydriques altérées

Un Cycle naturel de l'Eau fortement dégradé en zone urbanisée ...



# Fonctions hydriques altérées

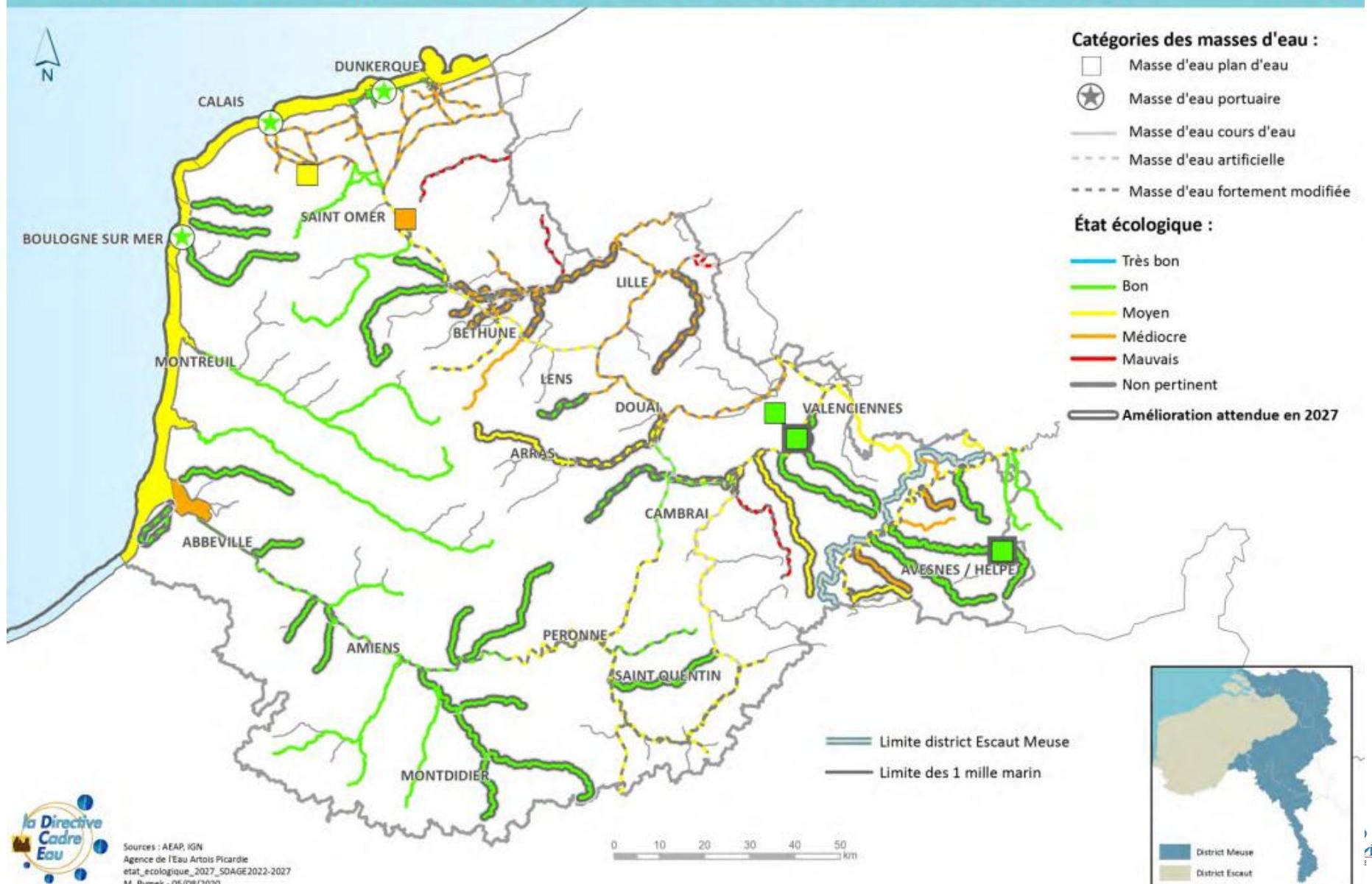
... générant des tensions qualitatives ...

Les limites du système d'assainissement « tout tuyau » :



# Fonctions hydriques altérées

## État potentiel écologique des masses d'eau de surface (prévisions 2027)



# Fonctions hydriques altérées

... des inondations par ruissellement urbain qui se multiplient dans un contexte de dérèglement climatique ...



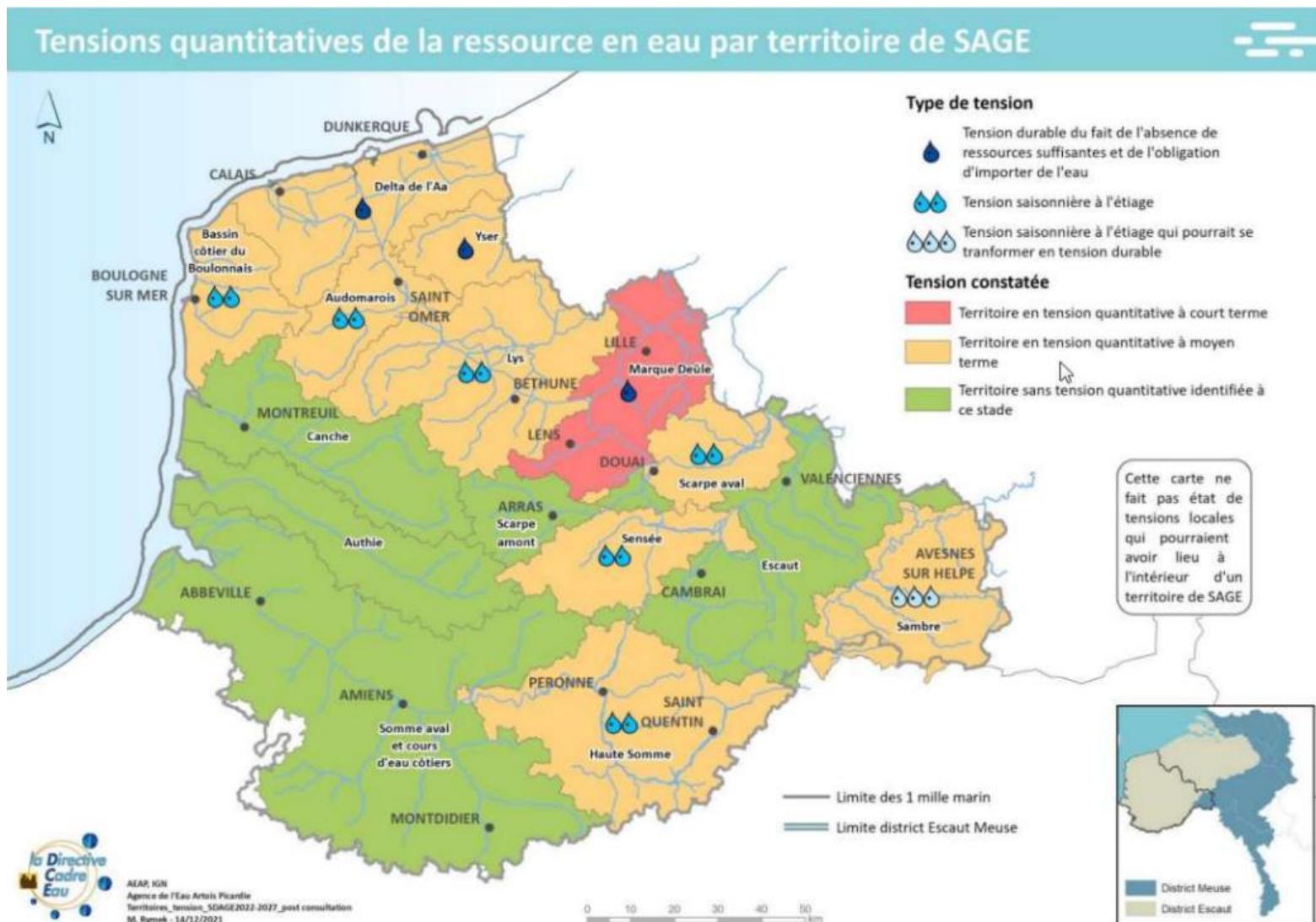
Source : GRAIE



Source : La Voix du Nord

# Fonctions hydriques altérées

... et des tensions quantitatives ...



# Fonctions biologiques altérées



Source : [mesopinions.com](http://mesopinions.com)



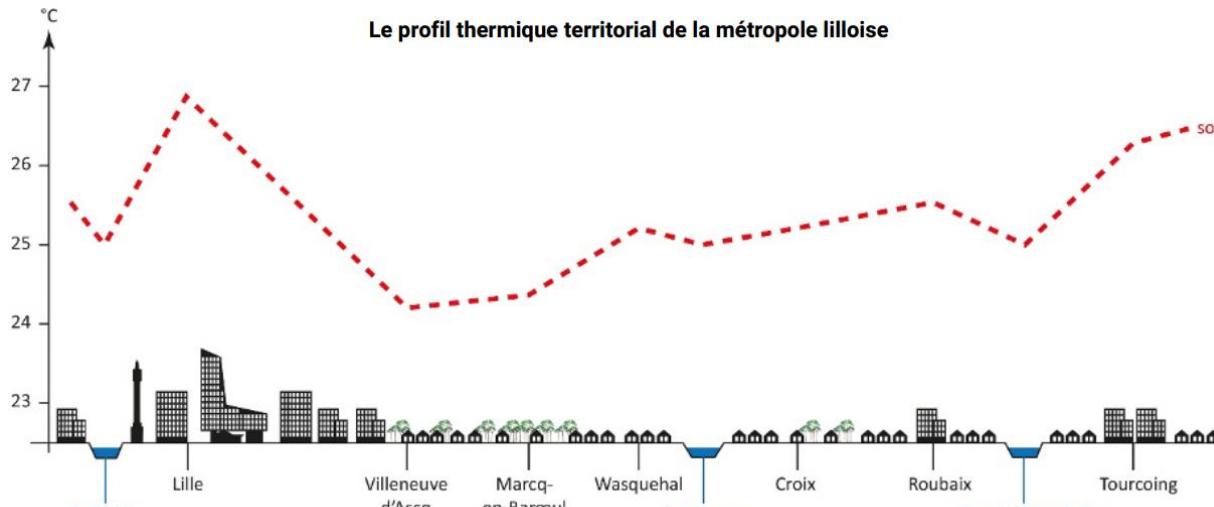
Source : 123RF



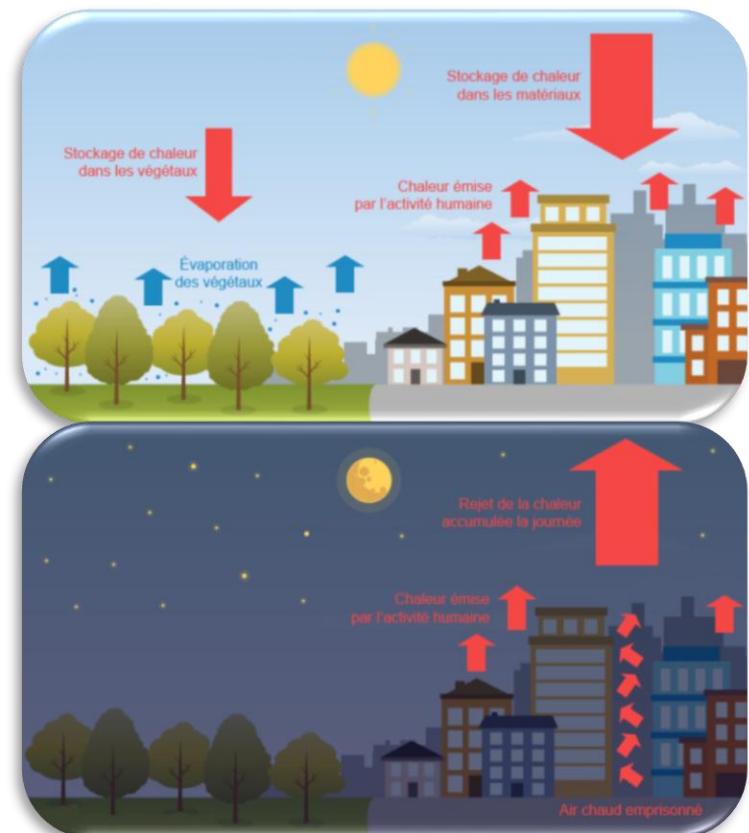
Source : [La Voix du Nord](http://La Voix du Nord)

# Fonctions climatiques altérées

## => îlot de chaleur urbain



Source : ADULM 2017

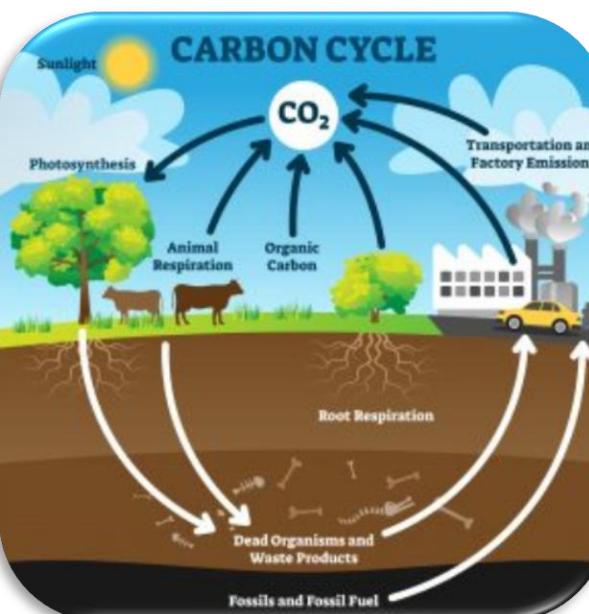


Source : <https://www.bfmtv.com/planete/paris-etudie-les-ilots-de-chaleur-pour-mieux-faire-face-a-la-canicule-1219002.html>



Source : <https://connectedbynature.org/>

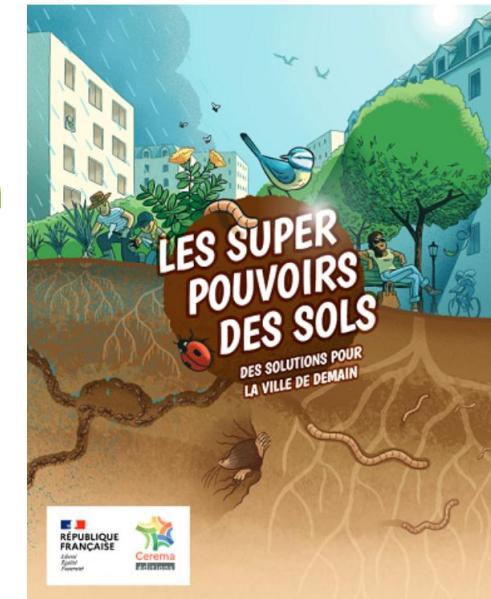
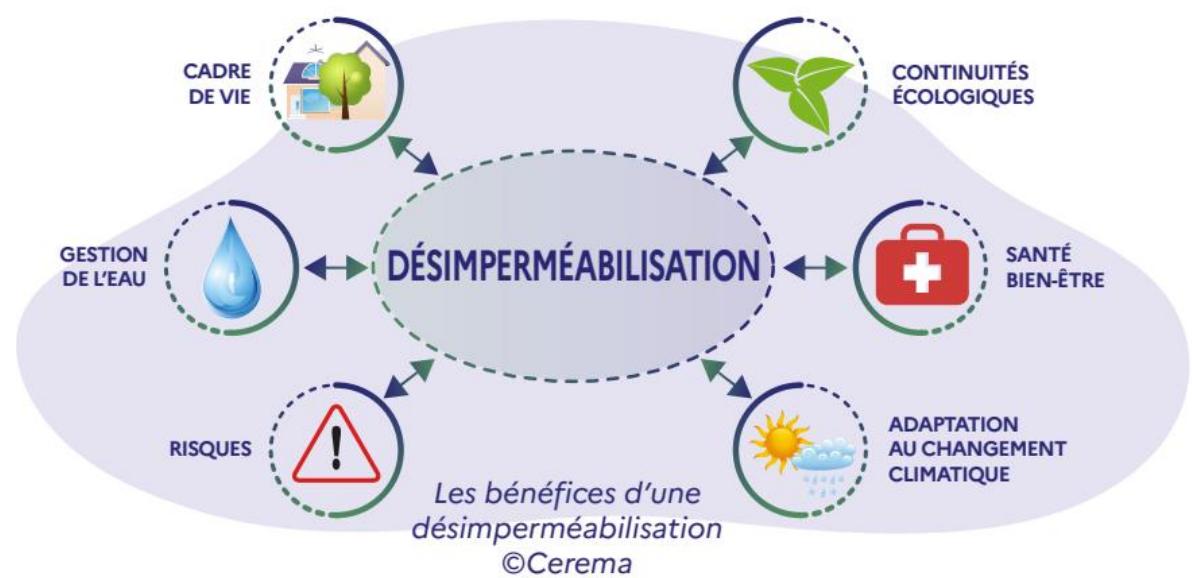
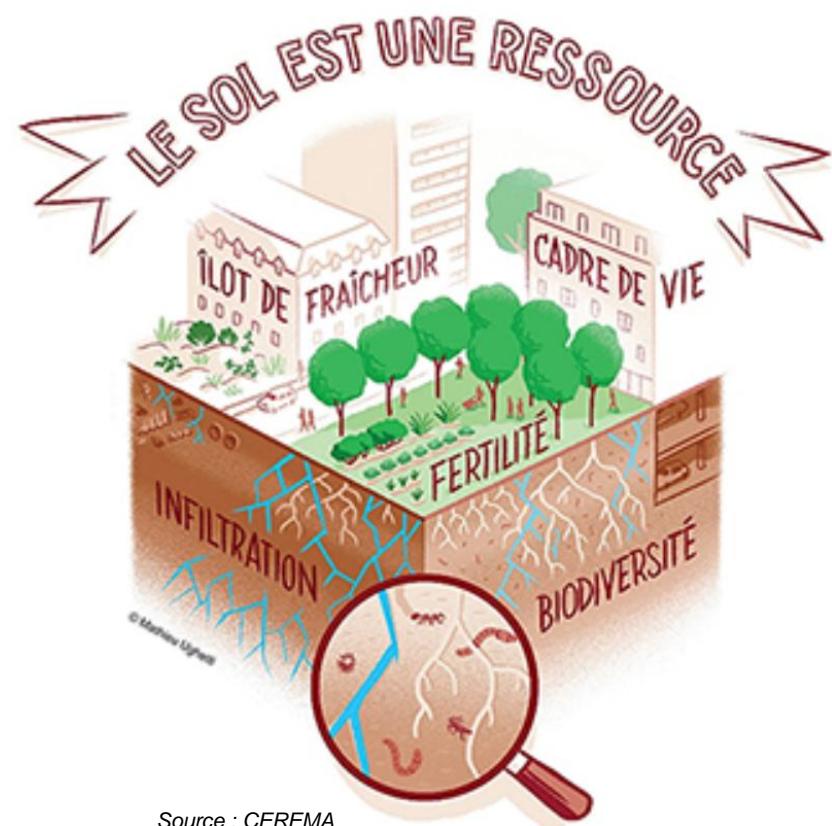
## => Stockage du carbone



Source : ITK

# Nécessité de réactiver les fonctions écologiques des sols !

Désimperméabilisation = Première étape pour la réactivation des fonctions écologique des sols



# Placer l'eau et la nature au cœur de l'aménagement

Enjeu à la convergence de plusieurs politiques publiques :



PREFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
ARTOIS-PICARDIE  
Liber  
Egalité  
Fraternité



**Plan  
d'Adaptation  
au Changement  
Climatique**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
AGENCE DE L'EAU

GOUVERNEMENT  
Liber  
Egalité  
Fraternité

DOSSIER DE PRESSE  
30 Mars 2023

**53 MESURES  
POUR L'EAU**



PREFET  
COORDONNATEUR  
DU BASSIN  
ARTOIS-PICARDIE  
Liber  
Egalité  
Fraternité



## PLAN BIODIVERSITÉ



# Les cours d'écoles = Vitrines pour développer ces politiques



# Plusieurs projets déjà accompagnés



© PHYTOLAB



Ecole Kléber-Perrault à Dunkerque (59)



Ecole Turgot à Lille (59)

© Ville de Lille

# Plusieurs projets déjà accompagnés



Ecole Cuvinot à Onnaing (59)



Ecole Schweitzer à Amiens (80))



Ecole Montaigne à Saint Omer (62)

© AUD du Pays de Saint Omer

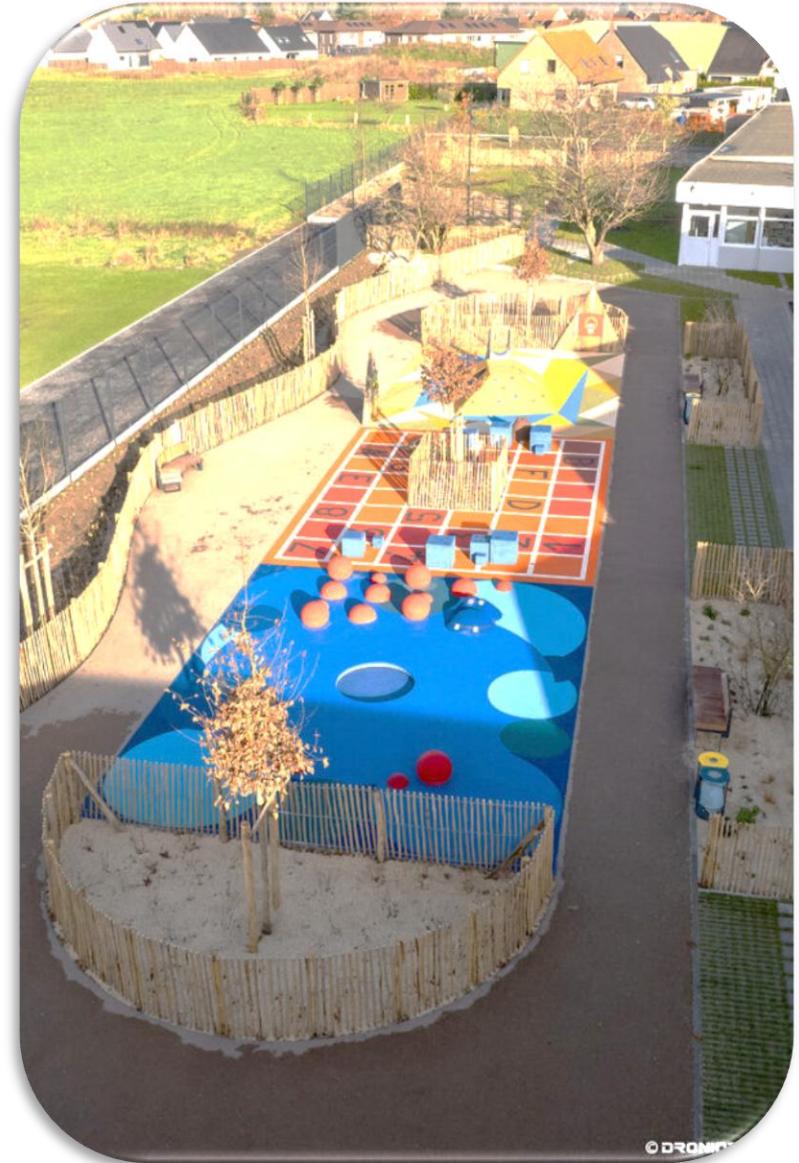
# Plusieurs projets déjà accompagnés



Ecole Tilleuls-Solitude à Douai (59)



Ecole Paul Langevin à Bruay-sur-l'Escaut (59)



Ecole Françoise Dolto à Râches (59)

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »



Appel à projet 2026-2027

Aides financières pour la réalisation de travaux ambitieux de réaménagement visant la réalisation de cours d'écoles, maternelles et primaires publiques, résilientes au changement climatique, perméables et végétalisées, menés dans le cadre d'un projet éducatif global

En concomitance à ces travaux, aides possibles pour :

- La mise en place de cuves de récupération des eaux pluviales,
- La mise en place de dispositifs hydro-économies,
- La mise en conformité de l'assainissement.

Enveloppe financière  
de 6 millions d'euros

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

## Conditions d'éligibilités :

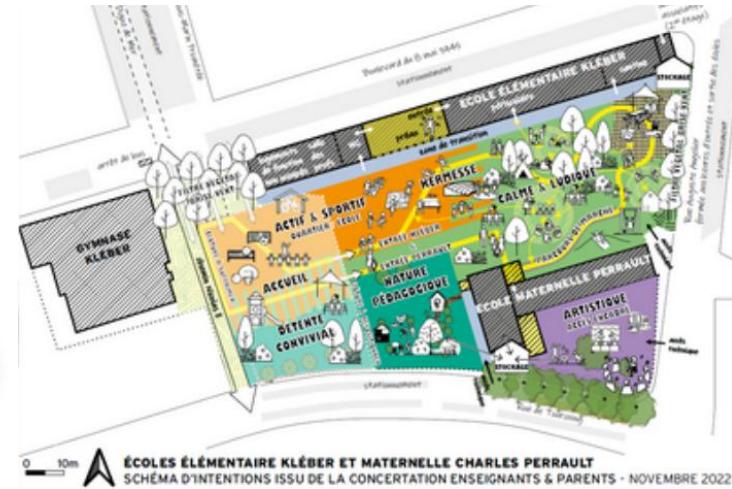
- Les établissements neufs ne sont pas éligibles aux financements de l'Agence,
- Le montant finançable par l'Agence doit être à minima de 10 000 € HT par dossier,
- Les projets devront être menés dans le cadre d'un projet éducatif global,

**Toute opération démarrée avant le dépôt du dossier ne pourra être prise en compte !**

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

## Le projet éducatif global :

- A) Une phase de concertation / co-construction du projet avec l'ensemble des parties prenantes.



- B) Une phase d'appropriation de la cour d'école comme support pédagogique à la nature et au développement durable.



- C) Une phase de valorisation du projet / Actions de communication et pédagogiques

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

Le projet éducatif global :



# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

## Conditions d'éligibilités :

- Les établissements neufs ne sont pas éligibles aux financements de l'Agence,
- Le montant finançable par l'Agence doit être a minima de 10 000 € HT par dossier,
- Les projets devront être menés dans le cadre d'un projet éducatif global,
- La collectivité devra s'être engagé a minima au niveau 1 « diagnostic, formation et sensibilisation » de la Charte d'entretien des espaces publics du Bassin Artois-Picardie,

**Toute opération démarrée avant le dépôt du dossier ne pourra être prise en compte !**

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

**Engagement a minima au niveau 1 de la Charte d'entretien des espaces publics du Bassin Artois-Picardie**



## Niveau 1 : diagnostic, formation et sensibilisation

- Réalisation d'un plan de gestion différenciée,**
- Participation à une session de formation (2 jours) à l'usage des techniques alternatives d'au moins un agent technique,**
- Réalisation d'une campagne de sensibilisation auprès des habitants sur l'amélioration des pratiques engagées par la collectivité.**

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

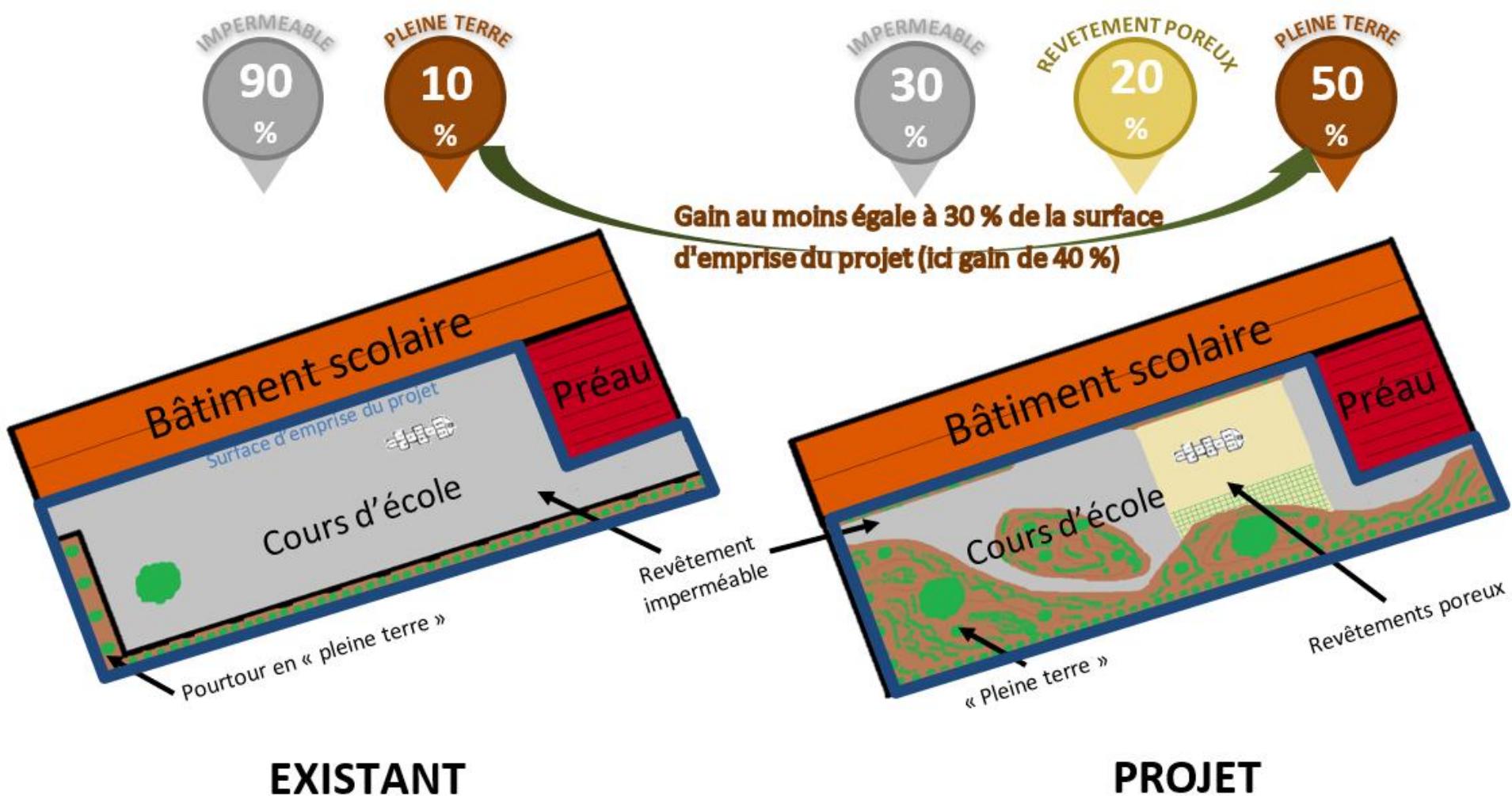
## Conditions d'éligibilités :

- Les établissements neufs ne sont pas éligibles aux financements de l'Agence,
- Le montant finançable par l'Agence doit être a minima de 10 000 € HT par dossier,
- Les projets devront être menés dans le cadre d'un projet éducatif global,
- La collectivité devra s'être engagé a minima au niveau 1 « diagnostic, formation et sensibilisation » de la Charte d'entretien des espaces publics du Bassin Artois-Picardie,
- Gain de surface restaurée en « pleine terre » après travaux au moins égale à 30 % de la surface d'emprise du projet

**Toute opération démarrée avant le dépôt du dossier ne pourra être prise en compte !**

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

**Gain de surface restaurée en « pleine terre » après travaux au moins égale à 30 % de la surface d'emprise du projet**



# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

## Modalités d'accompagnement financier :

### Dépenses éligibles

- Travaux de désimperméabilisation, renaturation, déconnexion des eaux pluviales, façades végétalisées, installation de récupérateurs d'eau pluviale de petite taille pour les usages extérieurs ;
- Etudes préalables nécessaires à la réalisation des travaux et engagés dans les 2 ans précédent la demande d'aide ;
- Coûts annexes associés aux travaux ;
- Coûts liés à l'élaboration et la mise en œuvre du projet éducatif.



Subvention



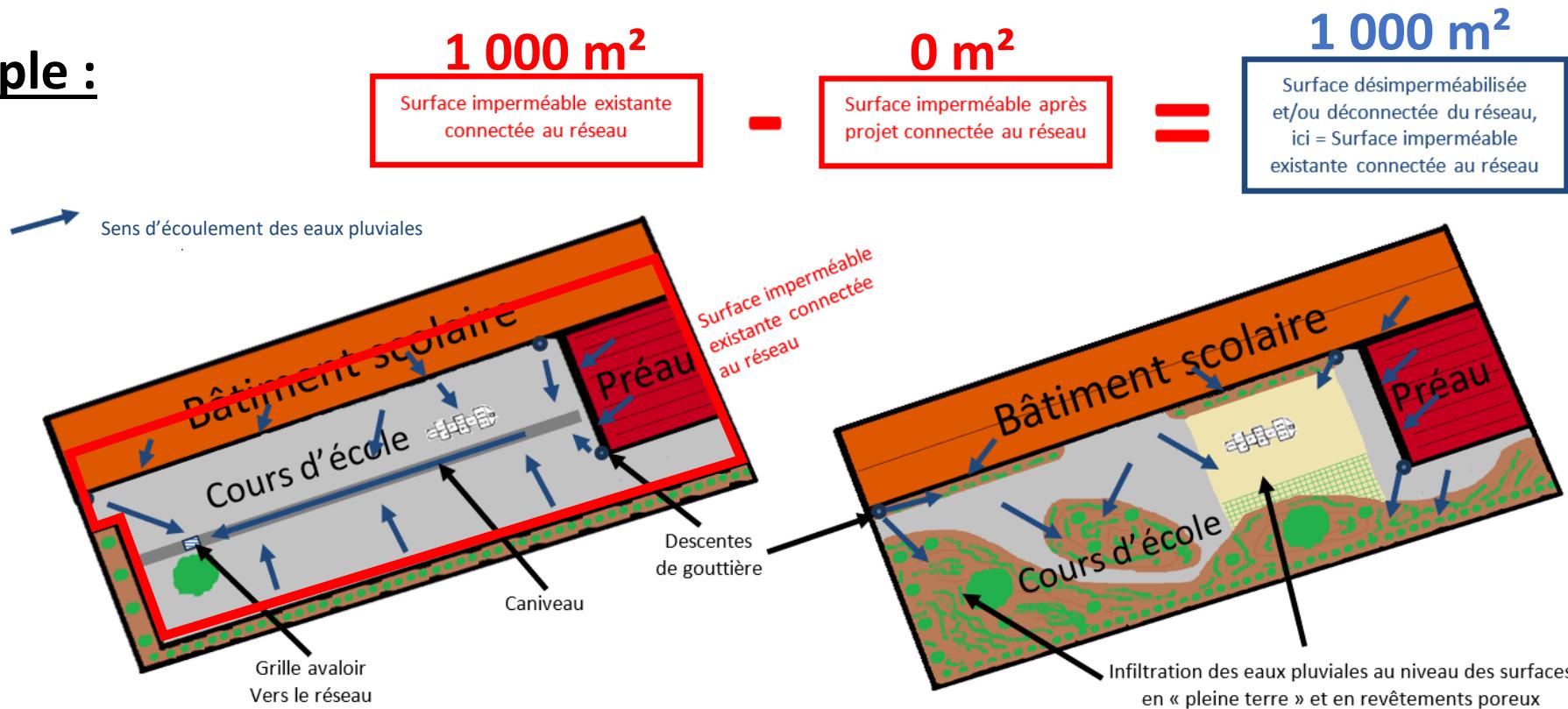
70 %

Avec un montant plafond de dépenses finançables de 100 € HT par m<sup>2</sup>  
de surface désimperméabilisée et/ou déconnectée du réseau d'assainissement et/ou pluvial

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

## Modalités d'accompagnement financier :

Exemple :



⇒ Montant plafond de dépenses financables de  $1\ 000 (\text{m}^2) \times 100 \text{ € HT} = 100\ 000 \text{ € HT}$

⇒ Montant des dépenses éligibles de  $95\ 000 \text{ € HT}$

⇒ Montant finançable retenu de  $95\ 000 \text{ € HT}$

⇒ Montant de subvention de  $95\ 000 \times 70 \% = 66\ 500 \text{ €}$

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

Actions permettant d'accroître la sobriété en eau :

Si en concomitance des travaux de renaturation

## Cuve(s) de récupération d'eau pluviale

Subvention

70 %



- Au moins 10 m<sup>3</sup>
- Trop-plein géré par infiltration à la parcelle

Dépense financable plafonnée à 1 240 € HT/m<sup>3</sup> de cuve



## Dispositifs hydro-économies

Subvention

70 %

Kits hydro-économies, réducteurs de pression, WC double chasse, toilettes sèches, robinets temporisé, compteurs sectoriels ...

# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

Si en concomitance des travaux de renaturation

## Travaux de mise en conformité de l'assainissement :

Travaux de raccordement ou de mise en conformité des raccordements au réseau public de collecte des eaux usées

Subvention

70 %

- Constat de la non-conformité du raccordement au réseau public d'assainissement établi par le Service Public d'Assainissement Collectif
- Zones classées en assainissement collectif
- Raccordement effectif de toutes les eaux usées de l'école au réseau public d'assainissement

Dépense financable plafonnée à 6 750 € HT par école

Travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif

Subvention

70 %

- Installations ayant fait l'objet d'un diagnostic réalisé par le Service Public d'Assainissement Non Collectif mettant en évidence un danger pour la santé des personnes et/ou un risque avéré de pollution de l'environnement et/ou l'absence complète d'installation.
- Ecoles construites avant le 1er janvier 2013
- Zones classées en assainissement non collectif

Dépense financable plafonnée à 8 333 € HT par école à laquelle s'ajoute 750 € HT par équivalent habitant supplémentaire au-delà de 5.

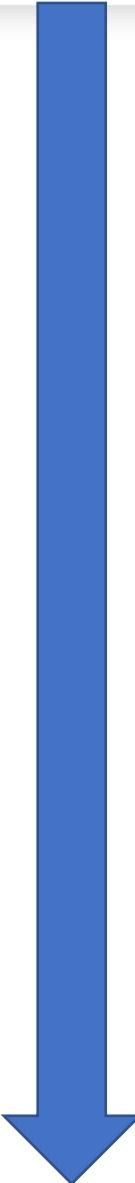
# Temporalité d'un projet

Dépôt de la demande d'aide en ligne sur la plateforme d'aide RIVAGE  
(date butoir au 31 août 2027) <https://rivage.eau-artois-picardie.fr/>



Thématique 4 Eaux pluviales et nature dans villes et villages

Dispositif « Cours d'écoles »



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité  
AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS-PICARDIE

CREATION D'UN COMPTE SUR LE  
PORTAIL DE GESTION DES AIDES  
Informations générales  
Agence de l'eau Artois-Picardie

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Liberté Égalité Fraternité  
AGENCE DE L'EAU  
ARTOIS-PICARDIE

DÉPÔT ET SUIVI D'UNE DEMANDE  
D'AIDE  
Informations générales  
Agence de l'eau Artois-Picardie



## Temporalité d'un projet

**Dépôt de la demande d'aide en ligne sur la plateforme d'aide RIVAGE  
(date butoir au 31 août 2027) <https://rivage.eau-artois-picardie.fr/>**

**Instruction de la demande d'aide par les Missions territoriales de l'Agence de l'eau (éventuelles demandes de pièces complémentaires)**

**Engagement du dossier (Passage en commission le cas échéant)**



# Appel à projets « Cours d'eau et de nature, des écoles pour le climat »

**Critère de priorité :**

⇒ Surfaces désimperméabilisées et restaurées en « pleine terre »

En cas de nécessité de sélectionner les dossiers, faute d'enveloppe budgétaire suffisante, l'Agence de l'Eau veillera à ce que chaque commune candidate ait au moins un dossier éligible retenu au titre du présent appel à projets.

# Temporalité d'un projet

Dépôt de la demande d'aide en ligne sur la plateforme d'aide RIVAGE  
(date butoir au 31 août 2027)



Instruction de la demande d'aide par les Missions territoriales de l'Agence de l'eau (éventuelles demandes de pièces complémentaires)

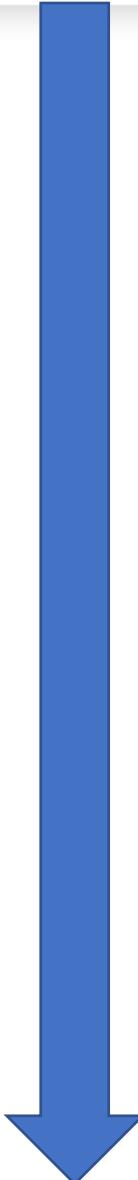
Engagement du dossier (Passage en commission le cas échéant)

Notification de l'engagement financier

Démarrage des travaux dans les 1 an suivant la date de notification de l'engagement financier (ordre de service de démarrage à transmettre à l'Agence)

Demandes d'acomptes possibles suivant le montant de la participation financière

Demande de solde de la participation financière dans les 3 ans suivant la date de notification de l'engagement financier (travaux réceptionnés)



# Vos contacts à l'Agence de l'Eau

## Mission Mer du Nord

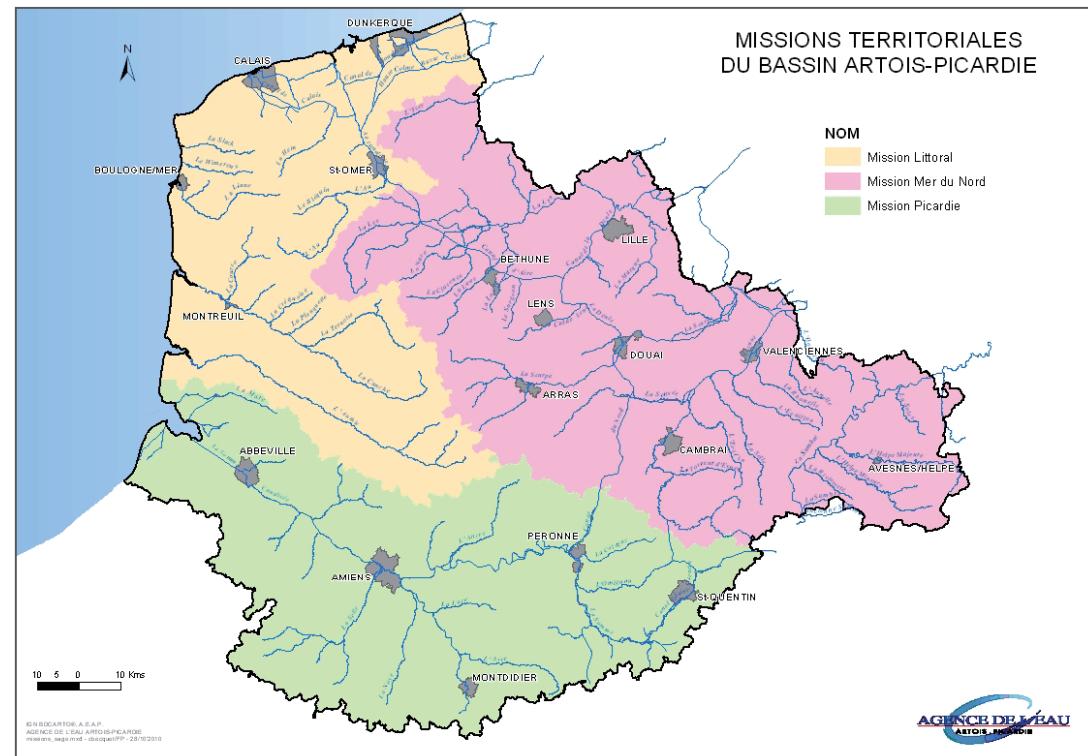
- Jean-Philippe KARPINSKI  
[jp.karpinski@eau-artois-picardie.fr](mailto:jp.karpinski@eau-artois-picardie.fr)

## Mission Littoral

- Ludovic LEMAIRE  
[l.lemaire@eau-artois-picardie.fr](mailto:l.lemaire@eau-artois-picardie.fr)

## Mission Picardie

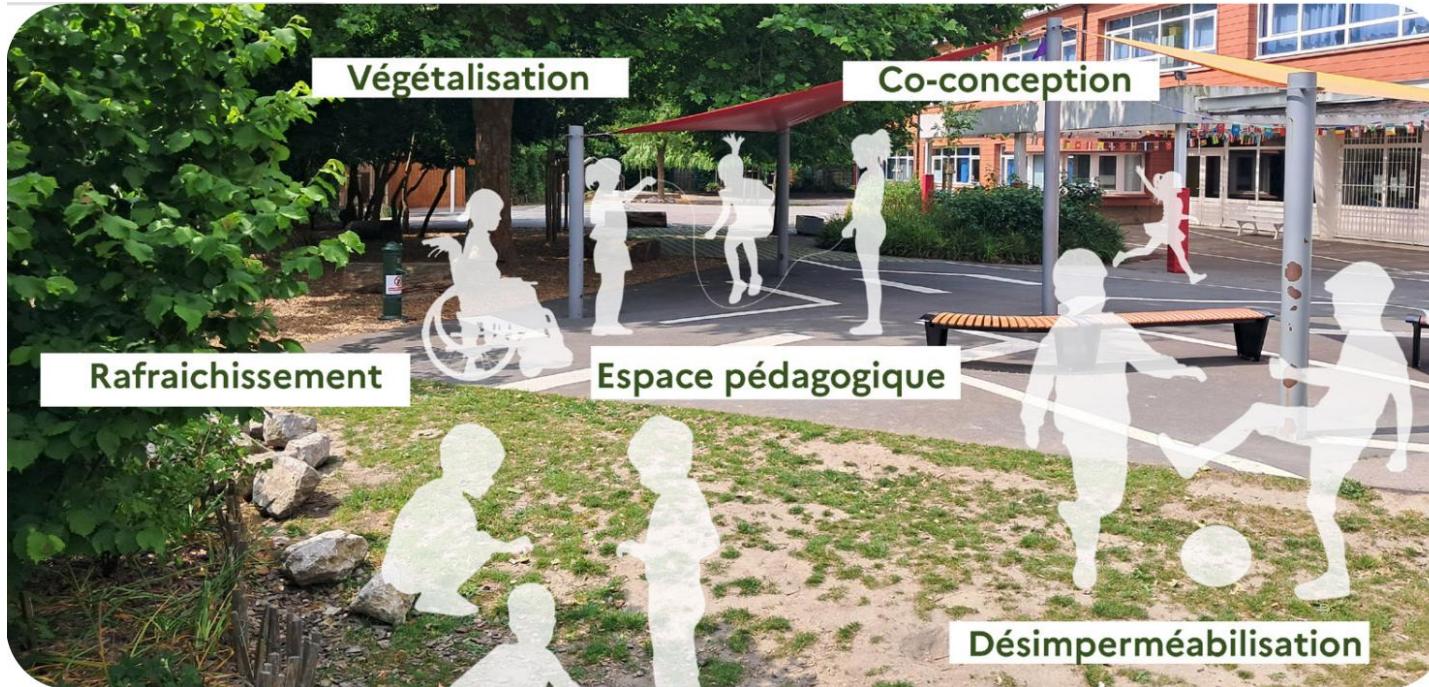
- François BLIN  
[f.blin@eau-artois-picardie.fr](mailto:f.blin@eau-artois-picardie.fr)



## Service Expertise, Ecosystèmes et Nouveaux Enjeux

- Hubert VERHAEGHE  
[h.verhaeghe@eau-artois-picardie.fr](mailto:h.verhaeghe@eau-artois-picardie.fr)
- Hervé CANLER  
[h.canler@eau-artois-picardie.fr](mailto:h.canler@eau-artois-picardie.fr)

# Merci de votre attention !



## Une cour perméable et vivante, une école durable

Le règlement de l'appel à projets est ici :

<https://www.eau-artois-picardie.fr/appel-projets-gestion-de-l'eau-et-de-la-biodiversité-dans-les-parcs-locatifs-des-bailleurs-0>